



SML - COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Miel des Landes désormais reconnu par l'Europe en IGP : grande satisfaction pour les apiculteurs et gage de qualité pour les consommateurs

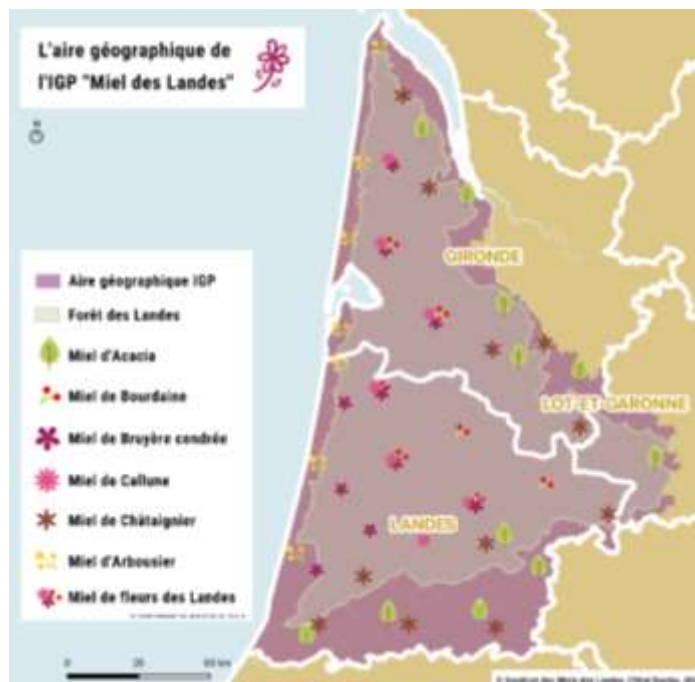
Les 74 % de français amateurs de miel vont pouvoir se réjouir : l'IGP Miel des Landes a été reconnu par l'Europe. Après 20 ans d'analyses techniques, d'enquêtes et de rédaction de dossier administratif, les apiculteurs et apicultrices à l'initiative de la démarche vont pouvoir apposer le fameux macaron bleu de l'IGP. Le miel des Landes rejoint ainsi le cercle très fermé des miels sous labels IGP ou AOP puisque seuls 6,5 % des volumes produits en France sont concernés.

A Mont-de-Marsan, le 15 octobre 2026 – « La réputation des miels des Landes se retrouve dans des écrits dès 1850 mais c'est aujourd'hui, en 2026 qu'un label IGP reconnaît formellement son origine et sa typicité », se réjouit Lénéa Lecrénaïs président du SML, l'association d'apiculteurs reconnue par l'INAO pour gérer la démarche, alors que l'IGP Miel des Landes devient officiellement le 6^{ème} signe de qualité de miel en France. « Dans le contexte global d'augmentation des importations de miels et de concurrence, mais également de difficulté pour produire, de changement climatique et cette année des incendies qui ont concerné 5 % de notre aire géographique, la reconnaissance définitive par l'Europe de notre travail et de nos efforts représente pour nous une très grande nouvelle ».

Cette nouvelle appellation couvre les miels produits sur le vaste plateau sédimentaire qui longe la côte Atlantique du sud du département des Landes jusqu'à la pointe de Grave et dont l'extrémité orientale se situe à Nérac. Au total, ce sont 1 million d'hectares répartis sur 3 départements : les Landes (40), le Lot-et-Garonne (47) et la Gironde (33).

7 miels sauvages de qualité

Sur ce territoire au sol sableux, 7 miels¹ produits uniquement à partir de la flore spontanée dite « sauvage » comme la bourdaine, le châtaigner ou moins connu, l'arbousier, sont reconnus par le label. « C'est une de nos spécificités, directement liée à notre savoir-faire : connaître les paysages, les floraisons et avoir la réactivité suffisante pour pouvoir transhumer au fil des floraisons », explique Lénéa Lecrénaïs. L'acacia, un des miels sous label, demande le plus de réactivité : la miellée peut durer seulement 4 ou 5 jours, et est par conséquent très soumise au risque de froid et de pluie. « Après plusieurs années difficiles, ce printemps 2026 a offert des conditions exceptionnelles pour l'acacia », témoigne Lénéa Lecrénaïs. Teneur en eau plus exigeante que la réglementation, analyse du pollen présent dans le miel ou encore contrôle de l'atelier de conditionnement : les apiculteurs engagé dans cette démarche IGP se soumettent chaque année à un contrôle par un organisme indépendant sur leurs pratiques et la qualité de leur miel.



L'aire géographique « Miel des Landes » correspond à l'ensemble du département des Landes (40), étendu aux communes du plateau sédimentaire de la Gironde (33) et du Lot-et-Garonne (47)

Des miels IGP déjà en production, qui seront bientôt étiquetés

Depuis 2023, date de reconnaissance du cahier des charges de l'IGP par la France, les apiculteurs du groupe produisent déjà un miel contrôlé, et pourront donc apposer le macaron IGP sur leurs pots dès réception des étiquettes dans quelques semaines, avec l'appui du SML.

« Une disposition qui offre aux apiculteurs la possibilité de rejoindre la démarche avant la fin de l'année, pour faire contrôler leur production 2026 et espérer la commercialiser sous le label », explique Lénéa Lecrénaïs. Ainsi il existe d'ores et déjà une cinquantaine de tonnes de miel qui vont bénéficier du label, dont celui d'acacia du printemps. C'est encore loin des 350 tonnes de miel potentiel mais un début pour les amateurs des miels des Landes.

Contact presse : Anne-Sophie Le Menn – 06 77 88 73 22 - contact@mielsdeslandes.fr

Une conférence de presse présentant l'ensemble de la démarche sera organisée, pour être tenu informé, adressez un mail à contact@mielsdeslandes.fr

A propos du SML

Appuyé par l'ADANA, structure de référence technique de l'apiculture et 1^{er} réseau apicole en Nouvelle-Aquitaine, des apiculteurs et apicultrices à l'initiative de la démarche se sont constitués en association, le Syndicat du Miel des Landes, en février 2019. Aujourd'hui cette association représente un tiers du volume de miel potentiel produit sur le territoire identifié dans le projet d'IGP qui comprend le sud-ouest de la Gironde, du Lot-et-Garonne et les Landes. En octobre 2022, le Syndicat du Miel des Landes a été reconnu à l'unanimité comme Organisme de Défense et de Gestion par l'INAO, devenant ainsi l'association interlocutrice pour cette démarche.

¹ Les 7 miels qui peuvent bénéficier du label sont : l'acacia, la bruyère cendrée, l'arbousier, la callune, la bourdaine, le châtaigner et les fleurs des Landes. Descriptions gustatives disponibles [sur le site internet](https://www.mielsdeslandes.fr)